

PREFECTURE DE LA REGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

2, rue Jacquemars Gijé
59039 LILLE CEDEX

REPUBLIQUE FRANCAISE

LILLE, le

Ys Juvala ble

LE PREFET,
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DE LA REGION
NORD/PAS DE CALAIS
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

ARRETE portant inscription
sur l'Inventaire Supplémentaire
des Monuments Historiques du Château
et de la ferme de Bernicourt
à ROOST WARENDIN (Nord)

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques
modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941,
25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924
modifié par le décret N° 64-428 du 18 avril 1961,

VU le décret N° 82.390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des
Commissaires de la République de Région,

VU le décret N° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement
parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire
supplémentaire des monuments historiques,

VU le décret N° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des
Commissaires de la République de Région une Commission Régionale du patrimoine
historique, archéologique et ethnologique,

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et
Ethnologique de la Région Nord - Pas-de-Calais entendue en sa séance du
30 janvier 1987,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDERANT que le Château et la ferme de Bernicourt présentent au
point de vue de l'histoire de l'art un intérêt suffisant pour en rendre
désirable leur préservation en raison de l'ensemble qu'ils forment et en raison
de l'ordonnement remarquable des façades sur cour des bâtiments de la ferme,

CONSIDERANT la nécessité de donner aux immeubles une mesure de
protection pendant la durée de la procédure de classement initiée sur
proposition de la COREPHAE,
Conservation des Monuments Historiques de BOUAI

TVA	✓	DATE LE	4 SEP 1987
COPIES	50	N° FOT	1419 vol 4, 548 n° 20
TVA	50	DU Cinquante francs pour balais d'effe	

.../...

LE COMMISSAIRE,


Y. JUVALA

- 2 -

ARTICLE 1.

Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, les parties suivantes du Château et de la ferme de Bernicourt situés à ROOST WARENDIN (Nord) :

pour le Château :

- les façades et les toitures du château proprement dit,
- les façades et les toitures des pavillons placés en avant du château,
- le portail avec sa grille,

pour la ferme :

- les façades et les toitures,
- les quatre portails d'accès avec leurs grilles,
- la grille clôturant la ferme côté sud,

figurant au cadastre, section A, sous les numéros :

- 889 d'une contenance de 48 a 41 ca,
- 2224 " " de 51 a 71 ca,
- ~~2225 " " de 0 a 97 ca.~~

et appartenant à la commune par acte administratif du 31 octobre 1985, publié au bureau des hypothèques de DOUAI (Nord) le 28 novembre 1985, volume 4183, N° 11.

ARTICLE 2.

Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et aux différents recueils des actes administratifs.

ARTICLE 3.

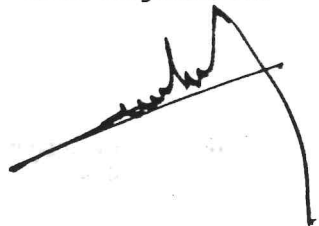
Il sera notifié au Préfet, Commissaire de la République du Département concerné, au Maire de la commune propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à LILLE, le **30 JUIN 1987**

Pour le Préfet,
Commissaire de la République de Région
Le Secrétaire Général pour
les Affaires Régionales

Pour ampliation,
Le Conservateur Régional
des Monuments Historiques

Christiane LESAGE


François GOUDARD